



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 16 février 2023

### Objet :

### AVENANTS N°3 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le dix février, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 20

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Bertrand MENIGAULT, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Charlotte LOGEAIS, Hervé DEWYNTER, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Ségolène MOREAU, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET (Départ à 21h avant le vote de la délibération n°2023-01), Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN (Départ à 20h avant le vote de la délibération n°2023-01), Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS, Dominique DURAND,

#### **Ont donné pouvoir : 7**

Denis PETITMENGIN	à	Jacques NICOLAS
Lucie CATROUX	à	Julien COURTIN
Caroline BOUIS	à	Jacques ALEXIS
Vincent CLAUDIERE	à	Sabrina TOURMETZ
Maelys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Hervé DEWYNTER

---

**EN EXERCICE : 27      PRESENTS : 20      REPRESENTES : 7      VOTANTS : 27**

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, modifiée,

VU la convention d'intervention foncière entre la commune de Bailly et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France approuvée par le conseil municipal du 22 mars 2018 et signée le 11 avril 2018,

VU l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière approuvé par le conseil municipal du 7 février 2019,

VU l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière approuvé par le conseil municipal du 8 décembre 2020,

**CONSIDERANT** le souhait de la commune de se garantir une opportunité foncière pour de futurs projets, elle souhaite bénéficier de l'appui de l'EPFIF,

**CONSIDERANT** la proposition d'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière présentée par l'EPFIF relatif à l'extension de son périmètre d'intervention au n°5 et n°7 de la rue de Chaponval,


**AYANT ENTENDU** l'exposé du Rapporteur, Madame Sabrina TOURMETZ, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF en annexe et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme,  
Fait à BAILLY, le 16 février 2023

  
Jacques ALEXIS  
Maire de BAILLY